

**Procès-verbal de la séance du
22 septembre 2022 - salle polyvalente Complexe des Chavannes
Association intercommunale de la Piscine des Chavannes**

Les délégués de l'association intercommunale convoqués par le Président, se réunissent ce jour afin de procéder à la tenue d'une séance du Conseil intercommunal de l'ASPIC.

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Appel – liste de présence
3. Approbation du PV de l'assemblée du 07 avril 2022
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Assermentation de nouveaux membres du CI
6. Communications du CODIR
7. Préavis No 02/2022 relatif au budget 2023 de l'ASPIC
8. Propositions individuelles et divers.

Sous la présidence de Monsieur Alberto Mocchi

1. Accueil

M. Alberto Mocchi préside les opérations et déclare la séance ouverte à 19h15. Il souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

2. Appel

La liste de présence a été signée et relève que 29 conseillers sont présents.

3. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2022

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée il est donc adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

5. Assermentation de nouveaux membres

Monsieur Michel David, municipal suppléant à La Chaux et Madame Amélie Chanson, conseillère générale à La Chaux sont assermentés sous les applaudissements de l'assemblée.

6. Communications du CODIR

Communication du Bureau :

COGEFIN :

Etant-donné la difficulté de réunir les membres de la COGEFIN, le président du CI, Monsieur Alberto Mocchi, propose d'élire 2 suppléants. Madame Nathalie Marcuard, municipale à Cuarnens et Monsieur Thierry Marro, conseiller communal à Gollion se proposent pour cette mission et sont élus. Ils sont remerciés.

Secrétariat du CI de l'ASPIC :

Après plusieurs années d'activité en tant que secrétaire du CI de l'ASPIC, Madame Patricia Baudenbacher a décidé de remettre sa fonction. Le CI prend acte de cette décision et lui transmet ses remerciements. Le poste est donc ouvert et Monsieur Alberto Mocchi propose Madame Laurence Bastide, greffière à Daillens si aucune autre candidature n'est présentée.

M. Alberto Mocchi cède la parole à M. Frédéric Rossi, président du CODIR,

Monsieur Frédéric Rossi prend la parole et informe l'assemblée que la rentrée scolaire s'est bien déroulée avec de nouvelles activités (Mermaiding et Aquagym) et que l'école de natation a été reprise par l'ASPIC.

Suite à l'ouverture retardée de la Piscine du Petit-Dézaley à Morges, plusieurs élèves se sont inscrits sur notre site ce qui a permis de grossir les effectifs.

Concernant la vidange et l'entretien de la piscine et en collaboration avec le fontainier, l'eau de la piscine a pu être évacuée et remise à des agriculteurs aux fins d'arrosage. L'entretien du bassin a pu être effectué sans problème.

7. Préavis No 02/2022 relatif au budget 2023 ASPIC

La parole est donnée à Monsieur Eric Joseph pour la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

M. Alberto Mocchi passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

A la question de M. Michel Equey concernant les comptes 350.3120.02 chauffage et 350.3120.03 électricité, M. Frédéric Rossi répond que durant plusieurs mois les panneaux photovoltaïques n'ont pas été en état de fonctionner, suite à leur démontage pour régler des problèmes d'étanchéité sur le toit. Nous ne disposons donc pas de données précises pour nous aider à fixer leur apport réel comme économie sur notre facture de consommation électrique.

Concernant la consommation de gaz, nous avons bénéficié d'un taux préférentiel avec Holdigaz de l'ordre de 6 cts + 2 cts de certificat biogaz, cependant, une augmentation de 3 cts nous a été communiquée au mois d'avril dernier et qu'à ce jour, nous n'avons aucun élément précis supplémentaires et sommes dans l'attente d'informations.

M. Yves Jauner précise que le budget électricité a été établi au mois d'août en tenant compte d'un pourcentage d'augmentation.

A la question de M. John Métral sur le compte 350.4270.00 Location lignes d'eau sur une éventuelle prospection, M. Frédéric Rossi répond que la location des lignes d'eau par des sociétés est en augmentation sensible, ceci en fonction des données déjà en notre possession.

Sans autre question sur le préavis 02/2022, M. A. Mocchi lit les conclusions :

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC

- vu le préavis intercommunal No 02/2022 relatif au budget 2023,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le budget 2023 tel que présenté.

Les conclusions du préavis sont approuvées à l'unanimité.

Remerciements vont à la commission, au CODIR et à la boursière pour le travail effectué.

8. Propositions individuelles et divers

M. Frédéric Rossi propose d'agender les dates des prochaines AG, soit les :

- 05 avril 2023
- 21 septembre 2023

Et pour la COGEFIN, les :

- 22 mars 2023
- 07 septembre 2023

Complexe des Chavannes à Cossonay à 19h.

La parole n'est plus demandée. Il est 20h00, M. Alberto Mocchi lève la séance et remercie le CODIR ainsi que toutes et tous pour le travail accompli.



Le Président :
Alberto Mocchi



La Secrétaire :
Patricia Baudenbacher